Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260929-2026_11-DE

Poher communauté
Poc'hêr kumuniezh

Décision du Président n° 2026-11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois de septembre,

Le Président de Poher Communauté,

Vu la délibération n°2026-11 du 16 avril 2026, par laquelle le Conseil communautaire a décidé d'autoriser le Président à réaliser des lignes de trésorerie sur la base du plafond légal de 2 000 000 €,

Vu la consultation de trois établissements bancaires,

Vu l'offre présentée par la Caisse d'Epargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 € pour le budget principal de Poher Communauté (45000),

DÉCIDE

Article 1 : de signer un contrat avec la Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de la Loire (15 avenue de la Jeunesse - BP 127 - 44703 Orvault) pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie avec les principales caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES

Emprunteur :	**POHER COMMUNAUTE**
Montant :	**1 000 000 € à 1 500 000 €** - Durée : 12 mois à compter du 05/10/2026
Taux d'intérêt : Base de calcul : exact/360	**€ster + marge de 0,70 %** *Taux de l'€ster ce jour : 2.441 %*
Process de traitement automatique :	• tirage : crédit d'office (ou option vir BDF) • remboursement : débit d'office
Demande de tirage :	aucun montant minimum
Créneau horaire de saisie :	00H00 — 16H30 — 23H59
date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1 — J + 2
Demande de remboursement :	aucun montant minimum
Créneau horaire de saisie :	00H00 — 16H30 — 23H59
date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1 — J + 2
Paiement des intérêts :	Chaque trimestre civil par débit d'office
Frais de dossier :	Néant
Commission d'engagement :	0.10%
Commission de non-utilisation :	0,07% de la différence entre le montant moyen utilisé et le droit de tirage

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260929-2026_11-DE

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Pour extrait certifié conforme,

À Carhaix, le 24 septembre 2026

Le Président,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE